

**SOCIETE IVOIRIENNE D'OXYGENE ET D'ACETYLENE**

# **RAPPORT ANNUEL 2004**



Recu le 09/06/05

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU 09 JUIN 2005**

# SOMMAIRE

- ORDRE DU JOUR
- CONSEIL D'ADMINISTRATION
- RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
- RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
- ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2004 :
  - BILAN
  - COMPTE DE RESULTAT
- RESOLUTIONS

## **ORDRE DU JOUR**

1. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES RESULTATS DE L'EXERCICE SOCIAL CLOS AU 31/12/2004
2. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
3. APPROBATION DES COMPTES ET REPARTITION DES RESULTATS
4. APPROBATION DES OPERATIONS VISEES PAR L'ARTICLE 438 DU LIVRE IV DE L'OHADA CONCERNANT LA SOCIETE ANONYME
5. QUITUS DE GESTION AUX ADMINISTRATEURS
6. REELECTION D'ADMINISTRATEURS
7. NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR
8. RENOUELEMENT DU MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
9. FIXATION DU MONTANT DE L'INDEMNITE DE FONCTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
10. DELEGATION DE POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Claude BOURAYNE	Président <sup>(1)</sup>
M. Olivier MORISSEAU	Administrateur <sup>(1)</sup>
M. Dominique ROGER	Administrateur <sup>(2)</sup>
M. Antoine KONAN KANGA	Administrateur
M. Tiémoko KOFFI	Administrateur

- (1) Mandat d'Administrateur venant à expiration et proposé au renouvellement  
(2) Mandat d'Administrateur venant à expiration et Administrateur démissionnaire

## COMMISSAIRES AUX COMPTES

**TITULAIRES** : ERNST & YOUNG  
SIGECO

**SUPPLEANTS** : M. Christian MARMIGNON  
M. Bernard N'DABIAN KROAH BILE

## DIRECTION

Directeur Général	M. Olivier MORISSEAU
Directeur Général Adjoint	M. Félix AFOLABI

**RAPPORT**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

---



Mesdames, Messieurs, les Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément à l'Article 25 des Statuts, pour vous entretenir des résultats obtenus par notre Société durant l'Exercice social clos le 31 Décembre 2004, soumettre à votre approbation les Comptes de cet Exercice, vous donner lecture des Rapports de vos Commissaires aux Comptes et vous tenir informés de la situation de nos affaires.

L'espoir d'amélioration de la conjoncture économique devenue très difficile en Côte d'Ivoire depuis Septembre 2002 ne s'est pas réalisé en 2004. En effet, le taux d'inflation est passé de 3,3% en 2003 à 4,4% en 2004 tandis que la prévision de croissance du PIB n'est que de +1,0% (Source : Commission de l'UEMOA - Mars 2005).

L'absence de solution pour mettre fin à la crise n'a pas permis le retour à une activité économique satisfaisante. Une reprise timide des activités commençait à naître dans le courant du deuxième semestre 2004, mais elle a été brusquement arrêtée par les graves événements de début Novembre.

Par manque de projets majeurs demandant des consommations importantes de nos produits, la SIVOA s'est attachée encore, tout au long de cette année, à limiter les effets de la crise en mettant en place un plan visant à saisir toutes les opportunités de développement des ventes, à réduire les charges et à minimiser les risques par un suivi plus rigoureux des clients et du recouvrement des créances.

Grâce aux plans d'actions mis en œuvre, le total des Produits d'Exploitation au 31 Décembre 2004 est arrêté à 5.920 Millions de Francs CFA, soit une hausse de 9,3% par rapport à l'année précédente.

Le Chiffre d'Affaires composé de Ventes de Marchandises, de Produits Fabriqués et de Services Vendus s'élève à 4.723 Millions de Francs CFA, en croissance de 3,3%. Cette croissance du Chiffre d'Affaires est essentiellement due aux ventes de Matériels de Soudage, Hygiène et Médical qui sont des produits à plus faibles marges.

Les ventes de Gaz et Services représentant 72% de l'ensemble de nos ventes sont en légère baisse de 1,4%.

A l'exception du Gaz Carbonique, de l'Azote et de l'Argon, les volumes vendus d'Oxygène, des Gaz Réfrigérants et de Protoxyde d'Azote, sont en diminution alors que les volumes d'Acétylène restent sensiblement au même niveau.

Dans un environnement industriel et artisanal dégradé, le marché reste toujours très concurrentiel.

Les ventes de Gaz Médicaux (Oxygène et Protoxyde d'Azote) ont également pâti de la situation et la perte d'un client hospitalier suite au non-paiement de nos factures a réduit nos volumes d'Oxygène Médical de 18,7%.

La croissance de 2,6% des volumes d'Azote résulte essentiellement de l'augmentation de la consommation de la Société Ivoirienne de Raffinage.

Les volumes de Gaz Carbonique vendus sont en augmentation de 21,3% grâce aux ventes aux brasseries et limonadiers.

Les volumes de Gaz Chlorofluorés, destinés à la climatisation et à la réfrigération, ont baissé de 26,4% suite à l'inondation du marché par plusieurs revendeurs pratiquant des prix extrêmement bas.

L'Activité Soudage a représenté 20% du Chiffre d'Affaires en 2004, et est en progression de 9,7% par rapport à l'Exercice précédent. Le travail de l'équipe commerciale soutenu par l'expertise régionale et appuyé par une gestion rigoureuse de notre stock de Matériels, nous a permis de réaliser un Chiffre d'Affaires de 956,8 Millions de Francs CFA.

L'Activité Médicale est en hausse de 38% avec des ventes de 213,5 Millions de Francs CFA. Ce résultat a été possible grâce au contrat d'installation de Fluides Médicaux à l'Hôpital de la BCEAO (135 Millions de Francs CFA), des ventes de produits de désinfection, de matériels de réanimation et de services d'entretien des installations indispensables aux différents centres de santé.

Les ventes de produits d'Hygiène Industrielle progressent fortement et atteignent 166,4 Millions de Francs CFA. La poursuite d'un travail de fond quotidien allié à la qualité de produits professionnels, la confiance de nos clients et l'élargissement de la gamme des services qui leur sont fournis, ont permis le maintien de notre croissance dans ce secteur d'activité.

Les Autres Produits d'Exploitation représentent un total de 1.166 Millions de Francs CFA et sont en hausse de 44% par rapport à l'Exercice précédent.

La facturation de prestations assurées à d'autres sociétés du Groupe AIR LIQUIDE qui constitue 57% de ces Autres Produits d'Exploitation, est en croissance de 26% et s'élève à 669,7 Millions de Francs CFA par suite de l'intégration des filiales du Ghana et du Nigeria dans notre Région.

Les autres produits résultent essentiellement des reprises de provisions devenues sans objet pour un montant de 121,9 Millions de Francs CFA, des transferts de charges s'élevant à 114,7 Millions de Francs CFA et d'éléments divers pour 258,8 Millions de Francs CFA, dont 233,7 Millions de Francs CFA correspondent à des facturation d'indemnités pour non-restitution de bouteilles.

Dans cet environnement encore très difficile, les plans d'actions mis en œuvre ont permis de limiter l'augmentation des Charges d'Exploitation qui sont néanmoins en croissance de 9,5% par rapport à l'an dernier et s'élèvent à 5.169,8 Millions de Francs CFA.

Malgré les efforts faits pour améliorer le fonctionnement de nos usines et réduire nos coûts d'approvisionnement, nos Achats Consommés ont augmenté de 16,2%. Ceci est essentiellement dû à la hausse des activités Soudage, Médicale et Hygiène, et à l'augmentation des coûts du carbure (21%), du pétrole (15%) et du fil machine (42%), qui sont des matières premières essentielles pour notre activité.

Les Transports et Déplacements sont en baisse de 4,8% suite à une meilleure optimisation de nos Transports sur Achats.

Les Services Extérieurs croissent de 8,2% du fait notamment des augmentations des commissions des dépositaires liées à la hausse des ventes dans le réseau, des honoraires de conseils dans les domaines juridique et fiscal, et celui de la qualité, des primes d'assurances revues à la hausse afin d'améliorer notre couverture de risques et des télécommunications suite à l'élargissement des prestations facturées aux filiales du groupe, et des frais de formation du personnel.

Les Impôts et Taxes ont pour leur part augmenté de 154% essentiellement du fait d'un redressement fiscal sur les années 2001, 2002 et 2003. Cette hausse inclut également la nouvelle Contribution pour la Reconstruction Nationale introduite en Juin 2004.

Les Autres Charges sont en baisse de 40,1% du fait de la constitution de provisions pour créances douteuses inférieure à l'an dernier. Du fait de l'incertitude de recouvrement de certaines créances clients, une provision de 120 Millions de Francs CFA a néanmoins été constituée.

Les Charges de Personnel ont augmenté de 4,7% par rapport à l'Exercice précédent du fait du renforcement de l'équipe de support aux autres filiales de la Région fin 2003. Il faut noter que dans le contexte actuel de crise, nous avons pu préserver les emplois de notre Société et poursuivre à un rythme soutenu la formation du personnel.

Enfin, notons que les Dotations aux Amortissements et Provisions sont en baisse de 12,7%, la provision de 25 Millions de Francs CFA faite en 2003 pour la réparation du réservoir cryogénique n'ayant pas été reconduite.

Compte tenu de ces éléments, notre Résultat d'Exploitation s'élève à 750,7 Millions de Francs CFA pour l'Exercice 2004, en hausse de 7,9% par rapport à l'année 2003.

Nous avons poursuivi la constitution de provisions financières (48,3 Millions de Francs CFA) sur nos Titres FNI, portant ainsi la dépréciation à 49% de la valeur brute à fin 2004.

Le Résultat Net s'élève à 414,6 Millions de Francs CFA, en hausse de 19,6% par rapport à celui de l'Exercice 2003.

Les Investissements réalisés en 2004 s'élèvent à 187,3 Millions de Francs CFA. Ils concernent, principalement, l'amélioration de nos unités de production de VRIDI (125 Millions de Francs CFA), l'acquisition d'outils de communication et informatiques, d'un stockage en commande pour un client, des travaux d'aménagement sur le site de VRIDI ainsi que du mobilier et matériels de bureau.

La dégradation de la situation en Côte d'Ivoire a provoqué une augmentation des coûts d'assurances sur nos marchandises importées et nous a obligé à régler par avance la quasi-totalité des achats hors zone CFA, entraînant une baisse du niveau de notre trésorerie. Cependant, des actions de recouvrement ont été renforcées tout au long de l'année. Les mesures de gestion rigoureuses nous ont permis d'honorer nos engagements envers nos fournisseurs, et de conserver en permanence une trésorerie satisfaisante.

Malgré ces difficultés, la société a maintenu la volonté de poursuivre deux objectifs principaux : Sécurité et Qualité, que réaffirme en permanence le Groupe AIR LIQUIDE.

La Sécurité demeure, ainsi, la première priorité dans chacune de nos actions ; nous enregistrons une quatrième année sans accident avec arrêt de travail, et avons travaillé tout au long de ces mois, sur la prévention de risques potentiels chez nos clients et sur nos sites.

Concernant la Qualité, notre démarche de Certification a été couronnée de succès en Février 2004. L'Association Française d'Assurance Qualité (AFAQ), après son audit, nous a attribué la Certification Qualité selon la Norme ISO 9001 version 2000, faisant ainsi de la SIVOA la 9ème Entreprise de Côte d'Ivoire à être certifiée dans la plus récente version de cette Norme. Un audit de suivi rapproché effectué par le même Organisme en Septembre 2004, a confirmé le maintien de la Certification.

Dans le cadre du concours du Prix Ivoirien de la Qualité organisé en 2003 pour les organisations en voie de Certification Qualité, la SIVOA a reçu, en Février 2005, le 3<sup>ème</sup> Prix Ivoirien de la Qualité.

## PERSPECTIVES

Le premier trimestre 2005 s'inscrit dans la continuité par rapport à la fin de l'année 2004 avec une forte baisse des activités traditionnelles suite aux incidents graves de début Novembre 2004, qui ont provoqué la fermeture de plusieurs entreprises et le départ du pays d'un nombre significatif d'opérateurs économiques.

Le manque de visibilité et l'absence de projets industriels laissent prévoir que seules les ventes d'opportunité (gaz sous forme liquide surtout et exports vers les filiales du Groupe) pourront contribuer à maintenir le même niveau du Chiffre d'Affaires en 2005.

L'Hygiène Industrielle continue sa progression dans la dynamique de 2004 et se maintient sur le premier trimestre 2005.

Concernant l'Activité Médicale, plusieurs offres sont en cours de négociation sur des marchés financés par des bailleurs de fond étrangers et la signature de ces contrats devrait permettre d'atteindre le niveau de l'année écoulée.

Le suivi du plan de crise, visant à la réduction des charges, la limitation des risques et le recouvrement des créances clients, ont pour objectif de préserver la solidité de l'Entreprise en l'absence de développement de nouveaux marchés.

**RAPPORT GENERAL  
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

---



Nous certifions que les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le droit comptable de l'OHADA.

## II. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

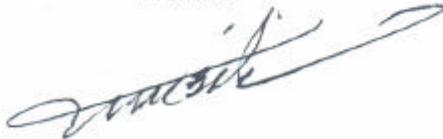
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

En application de la loi, nous tenons à porter à votre connaissance le fait suivant :

Conformément aux articles 103 à 110, 111 et 113 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable, articles prévoyant la combinaison des comptes lorsque certains critères d'unicité sont remplis, la société SIVOA n'a pas précisé dans son état annexé le nom de la société du Groupe Air Liquide sise dans l'un des États-parties au traité de l'OHADA désignée comme entreprise combinante et chargée de l'établissement des comptes combinés.

### Les Commissaires aux Comptes

SIGECO



Bernard N'Dabian Kroah Bilé  
Associé

ERNST & YOUNG



Caroline Zamojciowna-Orio  
Expert-Comptable Diplômé

Le 17 mai 2005

**SIGECO**  
23, avenue Chardy  
01 BP 1328 - Abidjan 01  
S.A. au capital de FCFA 10.000.000  
R.C.C.M. Abidjan 209029

**ERNST & YOUNG**  
5, avenue Marchand  
01 BP 2715 - Abidjan 01  
S.A. au capital de FCFA 12.000.000  
R.C.C.M. Abidjan 7118

**SOCIÉTÉ IVOIRIENNE D'OXYGÈNE  
ET D'ACÉTYLÈNE, S.A.  
SIVOA**

**RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**ÉTATS FINANCIERS ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2004**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004, sur :

- le contrôle des états financiers annuels de la Société Ivoirienne d'Oxygène et d'Acétylène (SIVOA), tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les états financiers annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

**I. OPINION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

**RAPPORT SPECIAL**  
**DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

---



- 1. Cocontractant** : Monsieur Olivier Morisseau.
- Nature et objet** : Convention de rémunération entre votre Société et Monsieur Olivier Morisseau en qualité de directeur général.
- 2. Cocontractants** : Certaines filiales régionales d'Air Liquide (SEGOA, SOBUGAZ, MALIGAZ, SCGI, GABOA, TOGOGAZ, SOBEGI, CAMOA).
- Nature et objet** : Contrats de prestations et d'interventions exécutés par la SIVOA au profit de ces filiales.
- Modalités et rémunération** : Au titre des visites annuelles d'une durée moyenne de 5 jours, à caractère technique, la facturation journalière hors taxes est fixée à FCFA 450.000, pour les assistants, FCFA 500.000, pour la direction soudage, et à FCFA 600.000, pour la direction technique.

Pour les visites annuelles d'une durée moyenne de 5 jours, à caractère comptable et administratif, la facturation journalière hors taxes s'élève à FCFA 450.000, pour les assistants, et à FCFA 600.000, pour la direction administrative et financière.

Lors d'interventions du directeur général, en fonction des besoins de chaque filiale, la facturation journalière hors taxes est fixée à FCFA 600.000.

Pour les prestations effectuées à partir d'Abidjan par la direction régionale au profit des filiales, la facturation, établie sur une base trimestrielle, s'élève à FCFA 600.000 hors taxes par jour.

SIGECO  
23, avenue Chardy  
01 BP 1328 – Abidjan 01  
S.A. au capital de FCFA 10.000.000  
R.C.C.M. Abidjan 209029

ERNST & YOUNG  
5, avenue Marchand  
01 BP 2715 - Abidjan 01  
S.A. au capital de FCFA 12.000.000  
R.C.C.M. Abidjan 7118

**SOCIÉTÉ IVOIRIENNE D'OXYGÈNE  
ET D'ACÉTYLÈNE, S.A.  
SIVOA**

**RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

**EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2004**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée aux articles 438 à 448 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Cependant, en application de l'article 440 alinéa 7 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

# **ETATS FINANCIERS**

---

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004, les prestations facturées par votre Société au titre de ces diverses prestations se sont élevées à FCFA 623 millions globalement pour les sociétés SEGOA, SOBUGAZ, MALIGAZ, SCGI, GABOA, TOGOGAZ, SOBEGI et CAMOA, contre FCFA 514 millions au 31 décembre 2003.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Les Commissaires aux Comptes

SIGECO



Bernard N'Dabian Kroah Bilé  
Associé

ERNST & YOUNG



Caroline Zamojciowna-Orio  
Expert-Comptable Diplômé

Le 17 mai 2005

<b>BILAN AU 31 DECEMBRE 2004</b>		<b>F. CFA</b>
<b>PASSIF</b>	<b>EXERCICE AVANT REPARTITION</b>	<b>EXERCICE PRECEDENT</b>
CAPITAL	873 400 000	873 400 000
ECARTS DE REEVALUATION	275 903 262	275 903 262
RESERVES INDISPONIBLES	174 680 000	174 680 000
RESERVES LIBRES	551 226 198	551 226 198
REPORT A NOUVEAU	1 281 591 312	1 371 684 277
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	414 611 813	346 607 035
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)</b>	<b>3 571 412 585</b>	<b>3 593 500 772</b>
<b>TOTAL DETTES FINANCIERES (II)</b>	<b>25 000 000</b>	<b>25 000 000</b>
<b>TOTAL RESSOURCES STABLES (I+II)</b>	<b>3 596 412 585</b>	<b>3 618 500 772</b>
DETTE CIRCULANTES ET RESSOURCES ASSIMILEES H.A.O	37 742 663	14 447 963
CLIENTS, AVANCES RECUES	1 020 057 344	1 287 422 141
FOURNISSEURS D'EXPLOITATION	507 119 722	482 242 140
DETTE FISCALES	443 042 836	223 431 773
DETTE SOCIALES	30 995 953	20 075 252
AUTRES DETTES	76 671 586	109 410 010
<b>TOTAL PASSIF CIRCULANT (III)</b>	<b>2 115 630 104</b>	<b>2 137 029 279</b>
<b>TOTAL TRESORERIE - PASSIF (IV)</b>	<b>599 185 727</b>	<b>4 847 156</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)</b>	<b>6 311 228 416</b>	<b>5 760 377 207</b>

<b>BILAN AU 31 DECEMBRE 2004</b>				<b>F. CFA</b>
<b>ACTIF</b>	<b>VALEURS BRUTES</b>	<b>AMORTISSEMENT PROVISIONS</b>	<b>VALEURS NETTES</b>	<b>EXERCICE PRECEDENT</b>
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	113 073 558	33 073 558	80 000 000	80 000 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 145 705 913	4 153 605 539	992 100 374	1 026 567 823
<b>VALEURS IMMOBILISEES</b>	<b>5 258 779 471</b>	<b>4 186 679 097</b>	<b>1 072 100 374</b>	<b>1 106 567 823</b>
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	364 345 188	148 392 000	215 953 188	278 461 073
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)</b>	<b>5 623 124 659</b>	<b>4 335 071 097</b>	<b>1 288 053 562</b>	<b>1 385 028 896</b>
MARCHANDISES	863 594 441	12 019 731	851 574 710	879 890 976
MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	840 295 380	38 342 001	801 953 379	813 376 889
PRODUITS FABRIQUES	239 421 273		239 421 273	208 041 356
<b>STOCKS</b>	<b>1 943 311 094</b>	<b>50 361 732</b>	<b>1 892 949 362</b>	<b>1 901 309 221</b>
FOURNISSEURS, AVANCES VERSEES	96 240 147		96 240 147	0
CLIENTS	2 463 591 111	666 144 869	1 797 446 242	1 827 808 419
AUTRES CREANCES	239 632 531	0	239 632 531	232 997 755
<b>CREANCES &amp; EMPLOIS ASSIMILES</b>	<b>2 799 463 789</b>	<b>666 144 869</b>	<b>2 133 318 920</b>	<b>2 060 806 174</b>
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)</b>	<b>4 742 774 883</b>	<b>716 506 601</b>	<b>4 026 268 282</b>	<b>3 962 115 395</b>
<b>TOTAL TRESORERIE ACTIF (III)</b>	<b>996 906 572</b>	<b>0</b>	<b>996 906 572</b>	<b>413 232 916</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>11 362 806 114</b>	<b>5 051 577 698</b>	<b>6 311 228 416</b>	<b>5 760 377 207</b>

## **RESOLUTIONS**

<b>COMPTE DE RESULTATS AU 31 DECEMBRE 2004</b>		<b>F. CFA</b>
	<b>2 004</b>	<b>2 003</b>
VENTES DE MARCHANDISES	1 552 642 339	1 529 316 584
VENTES DE PRODUITS FABRIQUES	2 816 716 917	2 665 155 831
SERVICES VENDUS	353 630 957	377 865 907
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>4 722 990 213</b>	<b>4 572 338 322</b>
TRAVAUX VENDUS	669 670 000	531 600 000
PRODUITS ACCESSOIRES	942 581	1 176 705
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	495 490 043	279 227 811
<b>S / TOTAL AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>1 166 102 624</b>	<b>812 004 516</b>
PRODUCTION STOCKEE (DESTOCKEE)	31 379 917	32 484 957
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>5 920 472 754</b>	<b>5 416 827 795</b>
ACHATS CONSOMMES	1 702 388 945	1 464 654 615
TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS	255 535 746	268 472 170
SERVICES EXTERIEURS	977 594 395	899 833 236
IMPÔTS ET TAXES	389 881 740	153 480 901
AUTRES CHARGES	186 571 314	311 217 503
CHARGES DE PERSONNEL	1 442 925 789	1 377 625 949
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	214 915 025	246 150 971
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>5 169 812 954</b>	<b>4 721 435 345</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>750 659 800</b>	<b>695 392 450</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-44 786 812</b>	<b>-43 484 454</b>
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>	<b>705 872 988</b>	<b>651 907 996</b>
<b>RESULTAT HORS ACTIVITE ORDINAIRE</b>	<b>-1 368 886</b>	<b>1 221 441</b>
<b>RESULTAT AVANT IMPÔT</b>	<b>704 504 102</b>	<b>653 129 437</b>
IMPÔTS SUR LE RESULTAT	289 892 289	306 522 402
<b>RESULTAT NET</b>	<b>414 611 813</b>	<b>346 607 035</b>

### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale réélit comme Administrateur, Monsieur Olivier MORISSEAU, Administrateur sortant.

Le mandat de Monsieur MORISSEAU viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les Comptes de l'Exercice Social clos au 31 Décembre 2006.

### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale nomme en qualité d'Administrateur, Monsieur Jean-Louis COUDRILLIER, en remplacement de Monsieur Dominique ROGER.

Monsieur Jean-Louis COUDRILLIER, absent excusé mais préalablement informé a déclaré, par écrit, accepter le mandat d'administrateur qui lui est confié en précisant qu'il n'est frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

Le mandat de Monsieur COUDRILLIER viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les Comptes de l'Exercice Social clos au 31 Décembre 2006.

### **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat des Commissaires aux Comptes, les Cabinets ERNST & YOUNG et SIGECO en tant que Titulaires, et Messieurs Christian MARMIGNON et Bernard N'DABIAN KROAH BILE, Suppléants.

Le mandat de ces Commissaires aux Comptes expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les Comptes de l'Exercice 2010.

### **NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration, à titre d'Indemnité de Fonction, pour l'exercice 2004, la somme de 15.000.000 FCFA (QUINZE MILLIONS DE FRANCS CFA).

Cette Indemnité de Fonction sera répartie par le Conseil d'Administration entre ses Membres comme il l'entendra.

### **DIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du Procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer toutes formalités légales de dépôt et publicité.

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve, dans toutes leurs parties, les Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes ainsi que les Comptes de l'Exercice Social clos le 31 Décembre 2004, tels qu'ils ont été présentés et détaillés. Elle arrête en conséquence à 414.611.813 FCFA, le montant des Bénéfices Nets de cet Exercice Social.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve les propositions du Conseil d'Administration concernant l'emploi du Bénéfice de l'Exercice à répartir qui s'élève à 414.611.813 FCFA.

A ce Bénéfice Net est ajoutée la somme de 22.088.187 FCFA prélevée sur le Report à Nouveau.

Il est distribué, en définitive, un Dividende Brut total de 436.700.000 FCFA représentant 500 FCFA par Action, soit 450 FCFA net.

Le paiement de ces sommes sera effectué le 05 Juillet 2005.

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale constate qu'il lui a été fait, sur les opérations visées par l'Article 438 du Livre IV de l'OHADA concernant la Société Anonyme, le Rapport Spécial prévu par la Loi. Elle approuve ces opérations.

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne aux Administrateurs, quitus de leur gestion pour l'Exercice 2004.

### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale réélit comme Administrateur, Monsieur Claude BOURAYNE, Administrateur sortant.

Le mandat de Monsieur BOURAYNE viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les Comptes de l'Exercice Social clos au 31 Décembre 2006.

Blank lined paper with horizontal ruling lines.



**SOCIETE IVOIRIENNE D'OXYGENE ET D'ACETYLENE**

**131, BD. DE MARSEILLE 01 B.P. 1753 ABIDJAN 01**

**TEL. : 21 21 04 40**

**FAX. : 21 35 80 96**

**SOCIETE ANONYME CAPITAL 873.400.000 F.CFA**

**RCCM N° CI-ABJ-1962-B-769**

**COMPTE CONTRIBUTABLE : 01 00769 - H**